

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTÈNE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2019

Publication : 05/06/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 19/050/INF-ASS

SÉANCE DU 29 MAI 2019

OBJET : INFRASTRUCTURES - ASSAINISSEMENT
Remises gracieuses de dettes - Factures du service de l'assainissement.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf du mois de mai à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 16 mai 2019 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

Étaient présents : Georges MELA ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Jean-Michel SAULI ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Sylvie ROSSI ; Jean-François GIRASCHI ; Sylvie CASANOVA ; Patrice BORNEA ; Noëlle SANTONI ; Joëlle DA FONTE ; Gérard CESARI ; Didier REY ; Jeanne STROMBONI ; Jean-Christophe ANGELINI ; Marielle DELHOM.

Absents : Marie-Antoinette CUCCHI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Jacqueline BARTOLI ; Jean-Marie SANTONI ; Vanessa GIORGI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Jean-Marc ANDREANI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Fabien LANDRON.

Avaient donné procuration : Léa MARIANI à Sylvie ROSSI ; Nathalie APOSTOLATOS à Jeanne STROMBONI ; Fabien LANDRON à Didier REY.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Joëlle DA FONTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire, sur proposition de l'Adjoint délégué aux infrastructures d'eau potable, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Des (3) abonnés du service sont redevables, au titre de la consommation pour les années 2018 et 2019 de factures d'un montant anormalement élevé par rapport à leurs factures habituelles.

Cependant, ils ont introduit une demande de remise gracieuse auprès du délégataire de l'eau et de l'assainissement, chargé du recouvrement des recettes pour son compte et celui de la collectivité. Cette demande de remise est justifiée par le fait qu'ils ont subi une fuite, majorant ainsi leur consommation.

Pour sa part, le délégataire propose une remise sur la part eau, prenant en compte leur consommation habituelle et considérant soit que la fuite n'a pas généré de rejet au réseau d'eaux usées.

L'avis du Conseil Municipal est désormais sollicité pour accorder à ces abonnés une remise sur la part eau assainissement de la Collectivité, pour un montant total de 2.588,75 € TTC (soit 22 600 m³) selon le tableau récapitulatif suivant :

N° DE CONTRAT	5470077		5471551		6766352	
PERIODE	2 ^{ème} semestre 2018		1 ^{er} semestre 2019		2 ^{ème} semestre 2018	
MONTANT FACTURE	14.718,10 €		4.600,90 €		2.968,14 €	
VOLUME	2 577 m ³		826 m ³		535 m ³	
OBJET DEMANDE	Fuite sans rejet à l'égout		Fuite sans rejet à l'assainissement		Fuite non décelable (compteur bloqué)	
REMISE PART DELEGATAIRE	3.960,95 €		600,14 €		990,54 €	
REMISE PART COMMUNE (AEP)	0 m ³	0 €	0 m ³	0 €	260 m ³	100,87 €
REMISE PART COMMUNE (ASSAINISSEMENT)	1 650 m ³	1.900,46 €	350 m ³	287,95 €	260 m ³	299,47 €

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de consentir la remise gracieuse d'un montant de 1.900,46 € sur la part assainissement de la collectivité pour le contrat n° 5470077.

ARTICLE 2 : de consentir la remise gracieuse d'un montant de 287,95 € sur la part assainissement de la collectivité pour le contrat n° 5471551.

ARTICLE 3 : de consentir la remise gracieuse d'un montant de 100,87 € sur la part eau et de 299,47 € sur la part assainissement de la collectivité pour le contrat n° 6766352.

ARTICLE 4 : Les dépenses afférentes en résultant seront imputées sur les budgets de l'eau et de l'assainissement.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	20
Nombre de procurations	3
Nombre de suffrages exprimés	23
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

